

**DOSSIER ELECTRIQUE : PARC RESIDENTIEL DE LONCIN  
RUE ALFRED DEPONTHIERE A 4430 ANS**

Appartement concerné : B4

Promoteur Immobilier : Société Serbi Verviers, Rue Auguste Dupont 22

Câblage lampes : Câble flex 3g1.5

Câblage prises : Câble flex 3g2.5

Valeur de la prise de terre : 10 ohms

Electricien : Bernard Gillet SPRL , sur les Waides 5 à 4800 Petit-Rechain : TVA BE0479-218-602

Compteur prévu : Mono 63A

Système installé : Domotique Nikobus

Nombre de circuits 32A : 1

Nombre de circuit 20A : 10

Nombre de circuit 16A : 8

SPRL BERNARD GILLET  
5, SUR LES WAIDES  
B-4800 PETIT-RECHAIN  
TEL. 087/23.16.18

2801/2011  
Date: 22/5/11  
Agent visiteur: Olivier Fassin  
Signature

B1

0.1

B2

K C1  
[A1-K C2

P1  
Q1

R1

K6

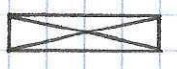
K5

K B3

⊙

I1

I1



H D1

⊙

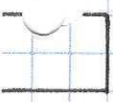
K3



K D7



D2

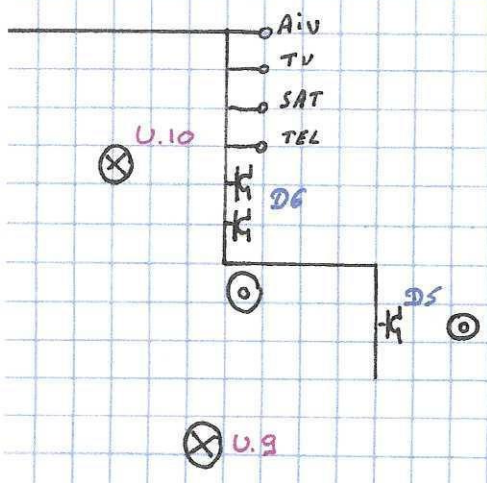


⊙



D3

SPRL BERNARD GILLET  
5, SUR LES WAIDES  
B-4800 VIT-RECHAIN  
TEL. 087723.16.18



K U7

STAMPED AND SIGNED AREA  
Date: \_\_\_\_\_  
Signature: \_\_\_\_\_  
Name: Olivier Peltre

B4

D4

BZ 104

B4

SRB  
K14 ES

U.8 XI IX U.11

K14 ES  
U.8 XI

SPRL BERNARD GILLET  
5, SUR LES WAIDES  
B-4800 PETIT RECHAIN  
TEL. 087/23.16.18

K14 ES  
TV  
SAT

IX K4

XI U.8

K14 ES

XI K1

K14 ES



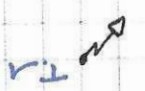
K14 ES

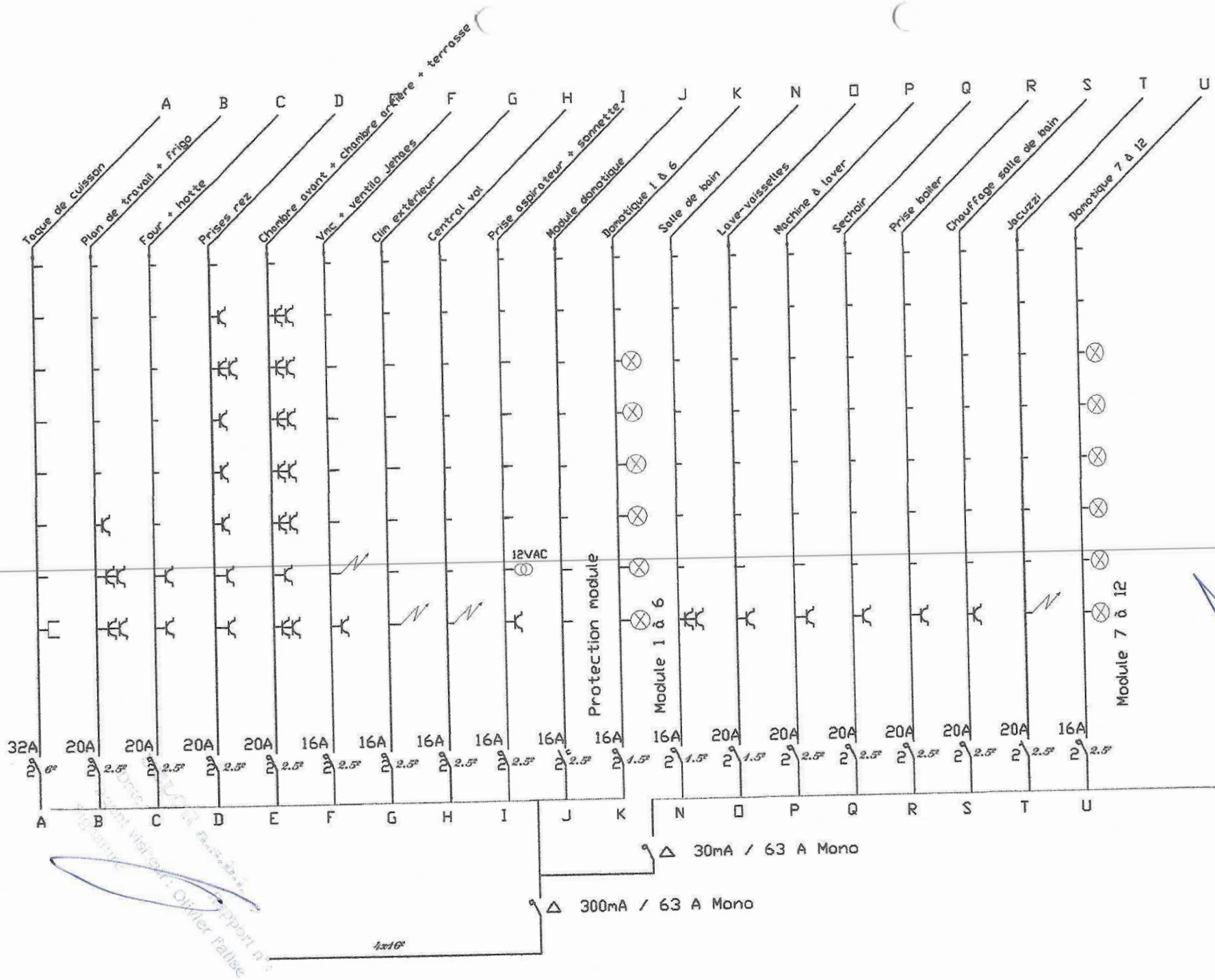
IX K2

TEL  
TV  
SAT  
K14 ES

Handwritten signature: Olivier Falaise  
Stamp: BUREAU D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
Municipal de la Région de la Vallée de la Sambre

K14 ES





SPRL BERNARD GILLET  
 5, SUR LES WAIDES  
 B-4800 PETIT-RECHAIN  
 TEL. 0871 24 16 18

Support n° 1  
 Olivier Patrice

Sorties domotiques

- 1 : Chambre arrière**
- 2 : Terrasse**
- 3 : Salle à manger**
- 4 : Eclairage sur vide**
- 5 : Buanderie**
- 6 : Cuisine**
- 7 : Salon**
- 8 : Eclairage sur vide**
- 9 : Hall**
- 10 : WC**
- 11 : Chambre avant**
- 12 : Salle de bain**

SPRL BERNARD GILLET  
5, SUR LES WALDES  
B-4800 PÉVÈLE-RECHAIN  
TEL. 080/23.16.18

SPRL BERNARD GILLET  
5, SUR LES WALDES  
B-4800 PÉVÈLE-RECHAIN  
TEL. 080/23.16.18  
Support n°:  
01111111111111111111



**BELOR**

www.belor.be – info@belor.be

**BELOR a.s.b.l.**

**Organisme de contrôle agréé**

Rue de Fonteny, 20 – 1370 Jodoigne  
Tél. : 010/45.41.06 - Fax. : 010/45.41.16



Accréditation  
N°355-INSP

**PROCES - VERBAL RAPPORT N° 12251**

**CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION DOMESTIQUE**

Date du contrôle : 18/02/2002 Rapport précédent : PA / Compteur Distributeur Index : .....  
Scellé Belor: Placé / Non-placé Absent / ..... n°: ..... date : ..... Index : .....

**Renseignements Belor**

Agent visiteur : O. Felixe Procédures utilisées : PTE\_300 / PGS\_200  
Appareils de mesures utilisés : N° MME: 11 / MME: ..... Type de lieux : Domestiques Art.86 / 87

**Renseignements d'identification**

Propriétaire / adresse : ..... Code EAN : .....  
Adresse de l'installation : .....  
Type de locaux compris dans l'installation : maison / appartement / toiture / autres : .....  
Installateur / adresse : S.P.R. B. ..... TVA / N° CI : 639 877 626

**Types de contrôles et prescriptions réglementaires suivant les articles du R.G.I.E.**

- Examen de conformité avant mise en service :  Nouvelle art.270  Extension/Modification art.270  Chantier art.270
- Visite de contrôle périodique : installation existante art. 271 / 271bis / 278
- Visite de contrôle d'installations de panneaux photovoltaïques art.235 :  Nouvelle art.270  installation existante art. 271
- Visite de contrôle avant tout renforcement de puissance art.276
- Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation :  art. 276bis : Descriptif(s) et schéma(s) à réaliser  art. 271 / 271bis

**Description générale** : Compteur certificat vert : N° ..... / Index : ..... kWh / Puissance Total: ..... kVA  
Fondations du bâtiment avant / après 1.10.1981 / Installation électrique avant / après 1.10.1981, date : voir compteur  
Alimentation:  Mono 230V /  2 X 230V /  3 X 230V /  3 X 400V + N / Protection compteur: Existante : ..... A – Prévue : ..... A  
Colonne d'alimentation du tableau principal : ..... X ..... mm<sup>2</sup> / Différentiel général : ..... A / ..... mA / type : A - AC  
Nombre de tableaux : ..... / Nombre de circuits terminaux : 29 / Type d'électrode de terre : boucle – piquets

**Contrôle par mesures**

Valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre : ..... Ω Conforme / Non-Conforme / Infraction N°...  
Valeur du niveau d'isolement général : ..... MΩ Conforme / Non-Conforme / Infraction N°...  
Contrôle de la continuité des connexions équipotentielles et des conducteurs PE : Conforme / Non-Conforme / Infraction N°...

**Contrôle visuel hors tension**

Contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas : Conforme / Non-Conforme / Infraction N°...  
Contrôle de l'état (fixations, détérioration,...) du matériel électrique fixe : Conforme / Non-Conforme / Infraction N°...  
Contrôle du repérage / identification des circuits et des conducteurs DC - AC : Conforme / Non-Conforme / Infraction N°...  
Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques : Conforme / Non-Conforme / Infraction N°...  
Contrôle du matériel fixe ou à poste fixe :  Néant aucun équipement Conforme / Non-Conforme / Infraction N°...  
Contrôle du matériel mobile :  Néant aucun équipement Conforme / Non-Conforme / Remarque N°...  
Contrôle de l'adéquation entre les protections et les sections des circuits : Conforme / Non-Conforme / Infraction N°...

**Contrôle visuel sous tension** :  Pas applicable car hors tension

Contrôle du bouton test des différentiels :  Pas applicable car pas d'équipement Conforme / Non-Conforme / Infraction N°...  
Contrôle des boucles de défauts et du raccordement correct des différentiels : Conforme / Non-Conforme / Infraction N°...  
Contrôle PV que le système automatique de sectionnement est actif < 5 sec. : Conforme / Non-Conforme / Infraction N°...

**Infraction(s)** :  Néant  Voir ci-dessus / détail voir page annexe

**Remarque(s)** :  Néant  Electroménagers/baignoires/douches non placés  Non accessible : .....  
 l'installation électrique Non Conforme sera refaite complètement suivant les règles de l'art : art.9 du R.G.I.E.

**Annexe(s)** :  Néant  Schémas électriques  Réalisation du descriptif et du schéma d'implantation simplifié

**Conclusion** : Le présent PV de contrôle correspond à l'état de l'installation électrique au moment de sa vérification  
 L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Règlement général sur les installations électriques (R.G.I.E.)  
- Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur avant le 18/02/2003  
- Des mesures adéquates ont été prises par l'organisme de contrôle agréé pour que les bornes d'entrées du dispositif de protection à courant différentiel résiduel placé à l'origine de l'installation électrique soient rendues inaccessibles par scellage.  
- Le ou les schémas unifilaires et de positions ont été visés par l'organisme agréé.  
 L'installation électrique existante n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. - Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le ..... ou après 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente.  
- Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

**Obligations, Consignes de sécurité et Interdictions - Assurance Qualité, Code Ethique et Confidentialité:** Voir verso

**Cachet de l'agent visiteur**

**Nom du demandeur**

**Visa du Distributeur**

Vu l'agent à la date ci-dessus

Date : .....